

À propos du déboisement

Autor(en): **Braichet, M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **27 (1876)**

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784235>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

le vér de bois n'attaquent jamais les bois de charpente injecté à l'aide du procédé Burnett. On ne peut, en tous cas, assez recommander de faire sécher à l'air pendant deux mois environ, les traverses imprégnées.

Nous terminons par un exposé de l'exercice de l'usine à injection de Zurich pendant l'année 1875. Mise en activité le 7 janvier, elle a livré jusqu'à la fin de cette année :

| | Pièces. | Mètres cubes. |
|--|---------------|-------------------|
| 1 ^o pour la ligne du Nord-Est. | | |
| a. Traverses | 232807 | 21164,2725 |
| b. Bois de charpente pour gares et ponts, bois de palissades, pieux, poteaux, de barrières pour passages à niveau, bois de constructions diverses, planches, lattes etc. | 55476 | 2721,7357 |
| Total pour le Nord-Est | <u>288283</u> | <u>23886,0082</u> |
| 2 ^o pour d'autres lignes et particuliers. | | |
| Mêmes assortiments que pour la ligne du Nord-Est | 13812 | 619,1802 |
| Total | <u>302095</u> | <u>24505,1884</u> |

Les scieries ont livré 100,000 traverses de bois tendres.

A propos du déboisement.

Communiqué par M. Braichet.

Monsieur Ch. Broillard publie dans la livraison du 15 Avril dernier de la „*Revue des deux mondes*“ un article, sur les sapinières et la disette des bois d'œuvre; ce sujet étant aussi d'un haut intérêt pour la Suisse, au moment où la confédération prend des mesures pour conserver les forêts des régions élevées des Alpes et où celles du Jura vont bientôt être traversées par un réseau de voies ferrées, nous en donnons ici une courte analyse.

Mr. Broillard entend par sapinières les forêts de sapin blanc (*abies pectinata*) et celles d'épicéa (*abies excelsa*). Ces forêts sont en France surtout répandues dans le Jura, les Vosges, les Pyrénées et le plateau central. Ces arbres commencent à végéter à partir de 600 mètres dans le Jura, de 400 mètres dans les Vosges, de 600 mètres dans les Alpes du Dauphiné, de 600 mètres dans le plateau central et de 1000

mètres dans les Pyrénées. Les *coupes à tire et aire**) et les coupes blanches (Kahlschläge) ont détruit bien des sapinières, surtout dans les Pyrénées et le plateau central, ou les ont transformée en forêts de hêtre lorsque celui-ci se trouvait en mélange. Il en est de même de la méthode actuelle du réensemencement naturel qui, lorsque les coupes de régénération sont pratiquées à courtes échéances tend à faire disparaître le sapin au profit du hêtre. Les plus belles sapinières de la France sont à Gérardmer dans les Vosges et sur les versants du Jura situés du côté de Pontarlier**). Ces forêts magnifiques ont été traitées jusques en 1840 par le jardinage réglé (geregelte Plänterwirthschaft).

Le seul moyen d'empêcher le hêtre de dominer le sapin est d'être très modéré dans les éclaircies (Durchforstungen), de ne faire les coupes de régénération (Verjüngungs-Schläge) que très sombres et de les échelonner sur un assez grand nombre d'années.

La France possède environ 200,000 hectares de sapinières soumises au régime forestier, 80,000 hectares appartiennent à l'état et 120,000 hectares appartiennent aux communes.

Ces 200,000 hectares produisent annuellement 500,000 à 600,000 mètres cubes par an; en y ajoutant le produit des coupes dans les forêts particulières, on arrive à un volume de 700 à 800 mille mètres cubes, estimés en moyenne en forêt à 10 fr. le mètre cube. Réduit en produits fabriqués, tels que bois de sciage et de charpente, ce volume ne fournit pas plus de $\frac{1}{2}$ million de stères, qui paraît être le produit moyen annuel de la France.

En l'année 1873 il est entré en France 120 millions de mètres courants de planches, payés 80 millions de francs. La Suède et la Norwège ont fourni les $\frac{2}{3}$ de ces bois, -les provinces russes de la baltique $\frac{1}{10}$, la Suisse aussi $\frac{1}{10}$, mais les exportations de cette dernière contrée diminuent d'année en année. Avec l'Allemagne le commerce des bois se réduit à des échanges à peu près équivalents entr'eux. La Belgique ne fait que du transit. L'Italie, l'Autriche et la Turquie ne fournissent en France que des quantités insignifiantes.

C'est donc la Suède, la Norwège et la Finlande qui seules approvisionnent la France de bois de sciage.

Les bois de charpente résineux importés en France annuellement comprennent 500,000 stères payés 20 millions de francs. L'exporta-

*) Le régime à tire et aire a été appliqué, en France, aux futaies, à partir de l'ordonnance de l'année 1669.

***) Au Mont de la Croix et de la Tuvelle.

tion de France des petits bois compense la moitié de ce volume. L'excédant de l'importation sur l'exportation, soit ce que la France demande annuellement à l'étranger est de 1 million à 1¹/₂ million de stères, selon les années.

L'Angleterre en achète trois fois autant que la France, les Etats Unis en usent bien plus encore et les pays producteurs consomment sous toutes les formes et notamment en combustible, dix fois plus de bois qu'ils n'en vendent. La France elle-même a payé en 1873 trois fois autant pour la houille que pour les planches.

En 1871 il a été expédié de Suède en Australie 25,000 mètres cubes de bois résineux. En Suède on coupe tout ce qu'il est possible de couper : une loi en vigueur à partir d'Octobre 1875 a dû interdire aux particuliers, d'abattre dans les districts les plus septentrionaux, les arbres ayant moins de 0,25 mètre à hauteur d'homme. Lettre morte assurément, dit l'auteur de l'article ; cette loi sert à faire comprendre la destruction qui s'opère. Dans le sud de cette contrée les forêts ouvertes de longue date aux exploitations, n'offrent plus que du jeune bois.

En 1872 la péninsule scandinave a exporté 6 millions de stères de bois façonnés, estimés à la sortie à 130 millions de francs.

La Suède marche donc sus au déboisement ; il en est de même de la Finlande, où cependant l'état possède heureusement $\frac{1}{3}$ des forêts. Il ne restera plus alors en Europe pour fournir à l'exportation en grand des bois d'œuvres, que la grande forêt inabordée du nord de la Russie de 50 ou 100 millions d'hectares, entre le lac Onéga et les terrasses de l'Oural, dans les gouvernements d'Arkangel, Vologda, Perm, Olonetz. L'état est propriétaire de cette forêt et n'y exploite pas en moyenne un décistère par hectare, et par an. Il n'en sort que de la potasse.

Quoiqu'il en soit : quel serait le prix de ces bois si un jour un chemin de fer permettait d'aller les chercher sur la Dwina du nord, à 800 ou 1000 kilomètres de Pétersbourg ?

Mr. Charles Broillard conclut à la hausse des bois d'œuvre dans un avenir prochain et dit que cette prévision doit servir de point de départ au réglemeut des exploitations. Les exploitations exagérées à l'étranger font, dit-il, à l'état français un devoir impérieux et à tous les propriétaires de sapinières un intérêt croissant : C'est de respecter les massifs et de n'abattre que des bois réellement exploitables.

La hausse probable des bois d'œuvre dans un pays forestier, avec lequel nous faisons ce genre de commerce, ne devant pas rester sans influence sur l'économie forestière de la Suisse, j'espère que l'ex-

trait que j'adresse au „Journal“ attirera l'attention de quelques uns de ses lecteurs.

Extrait de la „Revue des deux mondes“
du 15 Avril 1876.

Communications.

Extrait du rapport de la direction des forêts et domaines du canton de Berne 1875.

En vertu d'un décret du Conseil d'Etat du 22 Mai 1875, le vieux canton a été divisé en 11 arrondissements forestiers; en date du 7 Août, 6 de ces arrondissements ont été pourvus d'inspecteurs dont les attributions sont fixées par le règlement du 12 Août.

Parmi les candidats qui ont suivi le cours forestier de 5 semaines donné par l'inspecteur général, 6 ont obtenu un certificat de 1^{er} degré et 5 un certificat de 2^{me} degré.

Administration des forêts de l'Etat.

Ces forêts se sont augmentées par voie d'acquisition de 311 arpents; 4^{1/2} arpents ont été vendus. Les forêts achetées ont coûté fr. 50,021 et les forêts vendues, ont été payées fr. 4831. Le rachat des servitudes a coûté fr. 32,170.

Les changements apportés à la surface du domaine forestier pendant les 10 dernières années sont les suivants :

| | | | |
|--------------|--------------|---------------|---------|
| Augmentation | 2935 arpents | évalués à fr. | 676,147 |
| Diminution | 602 „ „ „ „ | | 216,492 |

Augmentation réelle 2333 arpents évalués à fr. 459,655

Les frais de reboisement joints à ceux d'amélioration s'élèvent environ à fr. 80 par arpent. 2032 arpents doivent encore être reboisés, pour lesquels l'autorité a accordé fr. 10,000 par an.

L'exploitation de 1875 a donné en produits principaux 15,323 moules et en produits intermédiaires 3477 moules; total 18,800 moules.

Fr. 28,275 ont été affectés à la construction de nouveaux chemins ou à des corrections importantes et fr. 6641 à l'entretien des chemins existants.

Les ouragans des 8 au 10 Novembre ont renversé dans les forêts domaniales 3360 moules normaux de bois, se répartissant en 60 % de bois de construction et 40 % de bois à brûler. Les massifs d'épicéas situés dans les bas-fonds ont été les plus maltraités.